

Hear O Israel, the Lord our God is One Lord, and you shall love the Lord your God... Love your neighbour as yourself" (Mk 12:29-31)

Plaidoyer pour une nouvelle gouvernance foncière au Cameroun

La difficile traversée



Pont de pêche sur le fleuve Mbomou, village Akon-Etse, Ambam, Cameroun

Editorial : Notre engagement sur le foncier

« La terre c'est la vie ». Se voulant la « voix des sans voix », Foi et Justice s'est engagée depuis sa création à défendre la cause de communautés victimes d'injustices socioéconomiques de tout ordre dont celles liées à la gestion de la terre. En effet, la forte sollicitation des terres pousse très souvent l'Etat à concéder de vastes parcelles aux grands investisseurs, ceci au détriment des communautés locales. Cet état des choses fait en sorte que la terre devient objet d'une prédation agressive, ce qui ne manque pas de créer des conflits. Quand ce ne sont pas les membres d'une communauté qui se déchirent devant les tribunaux pour la gestion de l'héritage foncier, ce sont les citoyens expropriés qui se rebellent contre l'administration en refusant de libérer leurs parcelles de terre. Même si la gestion du foncier reste l'une des principales causes de conflits, nous rappellerons toujours l'urgence d'une gestion apaisée pour que la terre devienne : une source, non pas de conflit, mais de renforcement de l'enracinement des populations dans la diversité traditionnelle de leur terroir ; un outil au service de la stratégie de développement à la fois à la production agricole locale pour l'autoconsommation et aux exportations, à la distribution de la richesse la réduction des émissions de gaz à effet de serre ; et enfin le socle de la sécurité alimentaire et de l'identité des populations.

P. Armel FOPA, O. Carm

A word from the church

« Soyons attentifs à ce qui nous profite à tous et c'est précisément ce qui nous permettra de traverser ce monde en laissant un sillon d'altruisme et de générosité, sans être blessés par l'immanence terrestre, désolés par le vide spirituel, paralysés par l'autoréférentialité ou attristés par l'individualisme »

Message du Pape François lors du 5e Forum des peuples autochtones du FIDA, février 2021



Plaidoyer pour une nouvelle gouvernance foncière

Contexte et justification

■ *Au Cameroun, la terre est au cœur de différents enjeux à la fois forestiers, miniers, agroindustriels. De même, l'accès à la terre pour habitation, les activités agropastorales familiales, ou pour autres usages privés demeure un véritable « parcours du combattant » tant le cadre juridique en matière foncière est éparse et flou, d'où la nécessité impérieuse de le revisiter.*

Les conditions d'accès et de conservation de la terre ne sont pas les mêmes partout, ni pour tous et on observe des inégalités accentuées par des sociétés privées qui bien souvent, avec l'appui de l'Etat, accèdent ou s'accaparent de grands espaces, laissant peu de places aux autochtones et aux riverains.

La terre, une source de conflits sociaux

L'accès à la terre est également au cœur des conflits sociaux entre riverains, bantous contre autochtones, éleveurs contre agriculteurs, élites contre communautés, exploitants forestiers, miniers contre communautés etc.

Une loi foncière qui ne protège pas suffisamment

Face à cette pression sur les terres, force a été de constater que la loi foncière actuelle n'appréhende pas et ne détient pas des solutions efficaces et durables permettant une ges-

tion rationnelle inclusive des terres et de ses ressources, peut-être parce que la loi coutumière qui a pendant longtemps régulé l'accès à la terre et la propriété foncière n'a pas été suffisamment prise en compte.

La précarité de la propriété foncière

La propriété foncière coutumière représente environ 85 % des terres du Cameroun. Celle-ci devient de plus en plus précaire. Les investisseurs recherchent de vastes zones pour développer des concessions. Les concessions minières, forestières et agro-industrielles se chevauchent les unes les autres, empiètent sur les aires protégées et les terres communautaires, ce qui conduit à des conflits ■

La Rédaction

Gouvernance foncière

Mettre les Organisations de la Société Civile à contribution

■ *Depuis 2008, le gouvernement s'est lancé dans une série de réformes dans le secteur des ressources naturelles afin d'actualiser et d'harmoniser les législations sur les terres, les forêts, les mines et l'environnement. Cependant, cette démarche apparaît comme essentiellement sectorielle et peu inclusive ; d'où les incompréhensions, les inappropriations, les résistances observées au niveau local. Dès lors, associer davantage au processus les entités proches ou issues des communautés peut être une stratégie payante.*

Collaborer avec des acteurs clés à travers le Cameroun pour construire ensemble les droits liés à la terre et aux ressources naturelles par l'instauration d'une bonne gouvernance tangible et la mise en œuvre de réformes réalistes des lois concernées semble plus que jamais la voie à suivre. A cet effet, soutenir des nouveaux espaces de dialogue et de réflexion mieux informés, plus effectifs et inclusifs, impliquant le public, les médias et les plateformes de la société civile et surveiller les changements sur le terrain et les réformes juridiques, tout en partageant les enseignements au niveau national et international est essentiel.

Soutenir les approches locales pilote de sécurisation des droits liées à la terre

À travers par exemple des campagnes annuelles ou triennales, sélectionner des organisations et réseaux de la société civile dans des zones pilotes et hors zone pilote pour la mise en œuvre des actions relatives à la sécurisation des droits fonciers et à la facilitation de l'accès des femmes et des minorités à la terre. La grande diversité du Cameroun fait en sorte que les réalités de la gestion foncière varient en fonction que nous soyons dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, de l'Est, etc. Toutes ces réalités doivent être prises en compte dans l'aménagement du territoire.

Soutenir un débat inclusif au niveau national sur des réformes réalistes des lois touchant à la gestion des ressources naturelles

Il est important de promouvoir au niveau local le dialogue entre les tous les acteurs impliqués dans la gestion des terres (Autorités administratives et traditionnelles, Collectivités Territoriales Décentralisées GIC, Coopératives, OSC, , Opérateurs agricoles, miniers, forestiers etc.) . La démarche ici est celle du plaidoyer. Permettre que les entités concernées par les questions foncières puissent se parler et ensemble construire les solutions durables aux problèmes spécifiques à la localité

Permettre aux OSC camerounaises d'être plus concernées par la question foncière et agir plus efficacement pour le changement

L'accent doit être de plus en plus mis sur les solutions potentielles pour reconnaître et sécuriser des droits fonciers et les ressources ainsi que sur les méthodes et approches visant à accroître la participation des communautés autochtones, des jeunes et des femmes pour une gestion inclusive et participative. Les processus et les approches de gestion des conflits liés à la terre sont aussi une dimension sur laquelle les OSC sont encouragées à intervenir ■

Joël NOMI, Juriste



Prédation du domaine privé de l'Etat

Une pratique belliqueuse qui gagne du terrain

■ **Les terrains expropriés pour cause d'utilité publique font de plus en plus l'objet d'une occupation de fait par des personnes sans droit de titre ou encore par leurs anciens propriétaires. Une pratique qui conduit inévitablement à augmenter les tensions sociales et à multiplier les litiges entre l'administration et les populations.**

Un tour dans les tribunaux particulièrement des Régions du Centre, du Sud et du Littoral peut contribuer à montrer l'ampleur du phénomène au Cameroun. La majorité des litiges pendants sont liés à la question foncière. Les mouvements d'humeur observés ci et là mettant en opposition l'administration aux propriétaires terriens deviennent eux aussi très récurrents.

La résistance des personnes expropriées

Qu'elles soient dédommagées ou pas, les personnes expropriées ont tendance à s'accrocher sur leurs anciennes propriétés foncières. Leur insatisfaction quant au montant de leur indemnisation ou encore la survenance d'autres ayants-droits « non désintéressés » peuvent être à l'origine de cette réticence. Il arrive aussi que des personnes ayant racheté involontairement ces propriétés expropriées s'érigent en obstacle. Beaucoup aussi, sur recommandation de leurs conseils juridiques, se lancent dans une cabale judiciaire contre l'Etat pour conserver leurs parcelles de terrain. Il faut dire ici que plusieurs ont conservé par devers eux la copie des titres fonciers expropriés et s'en servent pour faire des transactions (vente, hypothèque, usure, mutation, etc.). A Douala par exemple, les populations occupent un site de 02 hectares expropriés pour la réalisation d'un projet hôtelier au quartier Bali lieu-dit « Besseke ». Les indemnités qui leur ont été allouées par le décret du 09 janvier 2020 ont été effectivement mises à leur disposition depuis bientôt un an mais elles refusent de libérer l'espace allant même jusqu'à contester l'acte d'expropriation. A Yaoundé,

dans les quartiers Eman et Ekounou, certains riverains restent installés sur les parcelles expropriées sous le prétexte que l'Etat n'a pas jusqu'ici exploité la totalité desdites parcelles.

La négligence des responsables des services du MINDCAF

Si la population est le principal mis en cause, il ne faut pas manquer de dire que l'administration n'est pas exempt de tout reproche. En effet, la légèreté avec laquelle le patrimoine foncier de l'Etat est géré laisse à désirer. Le principe voudrait que dès notification du décret d'expropriation, le chef de service des domaines territorialement compétent s'assure que les copies des titres fonciers expropriés sont effectivement retirées pour être acheminées à la conservation foncière aux fins de mutation et de rectification selon les cas. Seulement, la réalité est que cette procédure n'est pas respectée dans un délai raisonnable, créant ainsi une confusion persistante dans l'esprit des anciens propriétaires ou de leurs ayants-droit.

Des mesures fortes pour enrayer le phénomène

Par une lettre circulaire datant du 04 juin 2021, le Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières a préconisé certaines mesures pour faire face au phénomène dont la diligence des Conservateurs et la poursuite des détenteurs abusifs des copies des titres fonciers expropriés et indemnisés. Mais ces mesures seront-elles suffisantes pour rétablir l'état de droit et la paix sociale? ■

Joël NOMI, Juriste 



2

Les détenteurs des copies des titres fonciers (des terrains concernés par une expropriation) qui ne se sont pas présentés aux Services des domaines pour déposer lesdits documents peuvent y être contraints par tous moyens de droit, y compris le non paiement des indemnités qui leur sont dues. Les effets attachés à leurs titres fonciers sont éteints à compter du prononcé de l'expropriation

1

L'expropriation entraîne le transfert de propriété, la publication du décret y relatif met fin aux procédures d'obtention de titres fonciers en cours au profit des intéressés

3

Un préavis de 06 mois est accordé aux victimes d'expropriation pour libérer les espaces concernés, délai pouvant être ramené à 03 mois en cas d'urgence. Les services du domaine, du cadastre et des affaires foncières doivent prendre sous leur propre responsabilité, toutes les dispositions pour récupérer les titres fonciers entre les mains de leurs détenteurs afin d'opérer leur mutation ou leur rectification



Foi & Justice et contribution à la sauvegarde des droits fonciers des populations riveraines du projet PAC à Ambam

A l'heure du bilan !

■ Avec le décret N°2021/2793 du Premier Ministre du 05 mai 2021 annulant le titre foncier sur lequel le projet d'agropole Plantes et Aquaculture du Cameroun (PAC) s'adossait, le moment est venu de faire le bilan de ces 06 années d'accompagnement des populations riveraines par l'Association Foi et Justice pour la défense de leurs droits.



Alertée par les chefs traditionnels en 2015 sur la situation d'accaparement de terres prévalant dans leur localité, Foi et Justice avec ses propres ressources et par la suite avec le soutien de l'initiative « LANDCAM », s'est positionnée aux côtés des populations pour leur apporter un appui en vue de la restauration de leurs droits violés par l'installation de PAC sur leurs terres. En quoi l'intervention de Foi et Justice a-t-elle constitué? Quel a été son effet? Et quelles sont les perspectives envisagées au regard du dénouement survenu?

L'intervention de foi et Justice aux côtés des populations riveraines de PAC : aider à comprendre, mobiliser, sensibiliser, former et plaider pour le changement

Le 1er défi a été celui d'aider les populations à comprendre le contexte et les enjeux de l'installation de PAC dans leur localité. Pour se faire des investigations ont été menées aussi bien dans les villages que dans les services centraux et déconcentrés de plusieurs ministères concernées par le problème. Les conclusions ont permis à Foi et Justice de comprendre et d'expliquer ensuite aux populations riveraines, ainsi qu'à l'opinion publique, les tenants et les aboutissants de ce projet, notamment à travers un rapport d'enquête qui a été présenté publiquement le 24 mars 2021 à Yaoundé. Entretemps, Foi et Justice a pu mobiliser les populations et accompagner la création du Réseau des Droits de l'Homme et de l'Environnement (RDDE) groupe créé par les victimes pour défendre leurs droits. S'en est aussi suivi plusieurs formations organisées dans le but de renforcer les capacités des populations en matière foncière et en techniques de plaidoyer. Foi et Justice a également pu créer des espaces

pour permettre aux populations riveraines de s'exprimer sur leurs problèmes, ceci notamment à travers des lettres, le bulletin d'information « Shema », internet, les réseaux sociaux, et lors des ateliers durant lequel ils ont pu s'adresser directement ou indirectement aux détenteurs d'enjeux.

Les effets de l'accompagnement : évolution des mentalités, renforcement des capacités, visibilité du problème, prise des mesures fortes au niveau de l'administration

Au terme de ces 06 années d'accompagnement, Foi et Justice constate chez les riverains une prise de conscience généralisée sur l'importance de la terre et sur la nécessité de la protéger contre les accaparements par la mise en valeur et l'immatriculation. Il faut également dire que durant cette période d'accompagnement, le problème PAC qui était sous-jacent, est devenu ostensible. C'est ce qui a obligé les pouvoirs publics à prendre la décision d'annuler le titre foncier litigieux sur lequel était basé la concession fait à PAC pour la réalisation de son projet d'agropole.

Après le déboutement de PAC, quelles perspectives d'avenir pour les communautés riveraines?

Après avoir combattu jusqu'à la restitution de leurs terres, les populations riveraines, après une courte liesse, sont en face d'une difficulté majeure : celle de protéger leurs vastes espaces de terres contre d'éventuels accapareurs. Seulement, le manque de moyens techniques, matériels et financiers les limitent dans leurs ambitions. Foi et Justice en appelle donc à toutes les entités qui peuvent d'une manière ou d'une autre aider ces populations, à se joindre à elle pour que les acquis obtenus jusqu'ici ne soient pas vains.

P. Arnel FOPA, O. Carm

UNE PUBLICATION DE L'ASSOCIATION FOI ET JUSTICE

Directeur de publication : P. Paulin NEME EBANDA (Président de la CSMD) Rédacteur en chef : P. Joseph Arnel FOPA DJOUDA (Coordinateur Foi & Justice) - Secrétaire de rédaction : Joël NOMI - Equipe de rédaction : Christelle ADIBONE, Kodjo AGBALI DODZI, Sr Geny DA SILVA, Fr. Ernest MBEMBA, Sr. Marie Pierrette AKOA, Sr Hanne Marie BEYEK, Sr Monique GABANA - Siège : Mvolyé - Enceinte ITPR - Site Web : www.aefjn-cmr.org - Email : foi_justicecam@yahoo.fr / foi_justicecam@aefjn-cmr.org - Pages Facebook : AEFJN Cameroun - Stop drogues - Page YouTube : Association Foi et Justice - Téléphone : 6 58 40 43 84 / 6 72 88 29 98 / 6 65 27 59 61 - Impression : Ets MADÉLIE BUSINESS